

Lévis, le 7 juillet 2020

**Par courriel et dépôt au SDÉ**

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bur. 255  
Montréal QC H4Z 1A2

**OBJET : HQT – Demande du Transporteur relative à la construction d'une ligne à 320 kV et à l'installation d'équipements au poste des Appalaches**

**Dossier : R-4112-2019**

**Réponse aux commentaires du Transporteur sur la demande de remboursement de frais de l'AQCIE**

---

Chère Consoeur,

Dans sa demande de frais du 24 juin 2020 (C-AQCIE-0015), l'AQCIE indique cinq causes justifiant l'excédent de 6 000 \$ de sa demande par rapport au montant budgété, l'équivalent d'une trentaine d'heures.

Dans ses commentaires du 30 juin 2020 (B-0049), le Transporteur s'en prend à trois de ces causes, celles qui ont le moins d'impact sur l'excédent total :

- Quant aux heures additionnelles rendues nécessaires par les questions de confidentialité, elles ont effectivement été requises notamment par les communications visant à assurer la mise en place de mesures particulières exceptionnelles et aussi par les contraintes liées au devoir imposé aux intervenants d'éviter toute forme de diffusion de l'information confidentielle. Au stade de la préparation de leur demande budgétaire les intervenants n'ont pas à prévoir de temps spécifiquement à cet égard pour le cas où une telle situation se présenterait et ils n'en avaient effectivement pas prévu.
- Il en va de même des heures rendues nécessaires par la contestation des interventions. Les quelques heures prévues au budget visent la préparation de la demande d'intervention mais ne tiennent pas compte du temps additionnel qui a été requis pour répondre à la contestation tous azimuts qui a été produite par le Transporteur. Plus de sept heures ont dû être consacrées à cet exercice, dont quatre par l'analyste externe et deux par le soussigné. Nous ne croyons pas que le budget aurait dû prévoir spécifiquement un tel effort à cet égard et, chose certaine, il n'en a pas prévu.

- Il en va de même aussi des quelques heures consacrées à la contestation des réponses du Transporteur aux DDR de l'intervenante. Cette dernière ne pouvait présumer de la nécessité d'une telle contestation lors de la préparation de son budget et elle ne l'a pas fait.

Quoi qu'il en soit, les raisons principales pour lesquelles la demande de frais excède de quelque 6 000 \$ le budget sont exposées aux paragraphes a) et d) de notre lettre du 24 juin 2020, lesquels n'ont fait l'objet d'aucun commentaire de la part du Transporteur.

Comme nous avons eu l'avantage de prendre connaissance de la décision sur le fond (D-2020-083) avant de compléter la présente, nous nous abstiendrons d'insister sur le sérieux et l'importance des travaux de l'AQCIE dans ce dossier, lesquels ont, nous semble-t-il, largement contribué à la considération complète par la Régie de l'ensemble des éléments pertinents au dossier, même si la Régie a généralement préféré à ceux de l'AQCIE les arguments proposés par le Transporteur.

Nous vous soulignons finalement que l'AQCIE ne perd pas de vue que le budget déposé comportait quelques heures pour « *contingences* » et que ces quelques heures pouvaient sans doute couvrir les éléments soulevés par le Transporteur mais certainement pas le temps additionnel requis pour couvrir les questions de fond complexes soulevées par le dossier.

L'AQCIE ne privilégie toutefois pas pour autant une approche qui consisterait à présenter des budgets exagérément « *libéraux* » de manière à n'avoir pas à répondre en bout de piste à des arguments comme ceux proposés ici par le Transporteur.

Je vous prie d'agréer, chère Consoeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

(s) *Pierre Pelletier*

**Pierre Pelletier**

PP/sb

c.c. Me Yves Fréchette